



Genève, le 31 mars 2021

Aux représentant(e)s des médias

*Communiqué de presse
du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)*

Le COVID-19 ne connaît pas de répit: les gestes barrières restent d'actualité pendant les vacances de Pâques

La situation épidémiologique en Suisse et dans le canton de Genève ne permet pas, pour l'instant, de voir la fin prochaine de la pandémie de coronavirus. Le conseil d'Etat et les experts scientifiques rappellent que les meilleurs alliés pour lutter contre le virus sont la stricte observance des gestes barrières, le test et la vaccination. Afin d'accompagner la population lors des vacances pascales durant lesquelles il est susceptible de connaître un regain d'activités dans les espaces publics, les autorités ont décidé de réactiver un dispositif de soutien et de prévention.

Depuis la fin du mois de février, la situation épidémiologique se détériore dans l'ensemble du pays. Le nombre de nouvelles infections ne cesse d'augmenter et aucune amélioration n'est attendue à court terme. De plus, le variant britannique, désormais largement majoritaire dans le canton, ne serait pas seulement plus contagieux mais il serait également plus mortel que le précédent virus.

Dans la mesure où la situation dans les pays voisins est identique à la nôtre voire pire, les déplacements des Genevois vont être relativement limités durant la période pascale. Les conditions sont réunies pour que la population choisisse de rester dans le canton durant les 10 jours des vacances scolaires et profite du beau temps pour prendre possession des espaces publics.

Le dispositif de prévention et d'accompagnement, déjà actif lors de certains week-ends cléments des mois de février et mars, prévoit la présence de patrouilles sur le U lacustre. Composées d'astreints de la Protection civile, d'agents de la police municipale mais aussi de Covid Angels, elles auront pour mission d'appeler à la prudence dans la mesure où le virus circule toujours et avec la même intensité. Leur présence permettra également de remobiliser si nécessaire la population genevoise en faveur d'un respect toujours nécessaire des principaux gestes barrières que sont le lavage régulier des mains, le maintien des distances et le port du masque.

Outre ces patrouilles, les mesures de limitation du parcage le long de la rive du lac comprise entre le pavillon de Ruth et Genève-Plage, mises en place le 27 février dernier, seront renforcées par la pose de nouveaux vaubans. Il est également rappelé que le port du masque est obligatoire dans certaines zones du canton, selon des décisions communales. Une carte disponible [ici](#) recense ces différents périmètres.

Le Conseil d'Etat vous remercie d'ores et déjà pour votre persévérance et votre implication dans cette lutte contre la pandémie que nous ne pourrons remporter qu'en étant constants et unis.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DSES, tél. +41 22 327 92 04 ou 079 935 86 75*
- *Et sur le site www.ge.ch*